

CHARRIÈRE DUFOURG ET GARRIGUENC, Saïgon

Épisode précédent : [Berthet, Charrière & Cie.](#)

Bertrand Joseph Marc GARRIGUENC, associé

Né à Saint-Chinian (Hérault), le 6 septembre 1869.
Fils de Marc Barthélémy Garriguenc, fabricant de draps, et de Marie Darbas.
Marié à Marseille, le 17 avril 1901, avec Mathilde Albine Henriette Adélaïde Pouchès.

Arrivé à Indochine en avril 1887.
Associé de Berthet-Charrière et Cie.
Service militaire au 11^e RIC à Saïgon (avril 1891-avril 1892).
Administrateur de la [Société agricole de Suzannah](#) (1907) :

Membre de la CCI (1911).
Conseiller privé suppléant (1912).
Membre, vice-président et président pendant un mois de la commission municipale de Saïgon (1906-1908).
Membre de la commission municipale de Cholon pendant 4 ans.
Chevalier de la Légion d'honneur (1919) : négociant, président de la CCI de Saïgon.
Avis d'obsèques à Paris : *Le Petit Marseillais*, 8 novembre 1932 (ci-dessous).

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1923, p. 2, col. 4)

Dans le monde commercial. — Nous apprenons que la Société Berthet, Charrière et Cie, dont faisaient partie MM. J. Berthet, P. Charrière, L. Dufourg et B. Garriguenc, sera modifiée à la date du 31 décembre 1923, par suite du départ de M. J. Berthet.

Sous la raison sociale Charrière, Dufourg, Garriguenc et Cie, ces messieurs continueront les affaires de l'ancienne Société Berthet, Charrière et Cie avec les mêmes éléments d'action et de direction.

(*L'Écho annamite*, 4 juin 1924)

Phonographe avec 14 disques, Maison Charrière Dufourg Garriguenc

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 25 novembre 1924
(*Saïgon sportif*, 28 novembre 1924)

Admissions

À titre de membres actifs

MM. Wegel, Henri, fondé de pouvoirs, maison Charrière, Dufourg, Garriguenc et Cie, présenté par MM. Langbank et J. Neumann.

CHARRIÈRE-DUFOURG-GARRIGUENC et Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-51)

Siège social : Saïgon. Succursale à Hanoï.

Bureau d'achat à Paris, 1, cité Paradis.

45, rue du Commerce à Haïphong.

MM. AUREAU, fondé de pouvoirs ; LÉPINE, fondé de pouvoirs ; GORIOU, employé à Haïphong ; NICOLAS, employé à Haïphong ; RUPPLINGER, employé à Haïphong.

CHARRIÈRE, DUFOURG, GARRIGUENC et Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-82)

Import — Export — Assurances.

Siège social à Saïgon, succursales Haïphong, Hanoï

Bureau d'achat à Paris, 1, Cité Paradis.

MM. CHARRIÈRE, associé, Paris ; DUFOURG, associé, Paris ; GARRIGUENC, associé, Saïgon ; VERSPYCK, fondé de pouvoirs à Saïgon ; WEGEL, fondé de pouvoirs à Saïgon ; AUREAU, fondé de pouvoirs à Haïphong ; LÉPINE, fondé de pouvoirs à Haïphong ; SALLE, agent, Hanoï ; LUNEL, LOAS, PIGKRON, CH. MARTIN, DE GONZAGA, employés, Saïgon ; GORIOU, employé, Haïphong ; NICOLAS, employé, Haïphong ; RUPPLINGER, employé, Hanoï.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 29 décembre 1924
(*Saïgon sportif*, 2 janvier 1925)

Admissions

Lunel, Gustave, employé de commerce, maison Charrière, Dufourg, Garriguenc & Cie, présenté par MM. H. Guéry et A. Bidard.

Martin, Charles, employé de commerce, maison Charrière, Dufourg, Garriguenc & Cie, présenté par MM. de Caigny et Dimayuga.

Publicité
 (Bulletin financier et économique de l'Indochine [Mme veuve Biétry],
 18 décembre 1925)

CHARRIÈRE, DUFOURG, GARRIGUENC & C^{ie}

Agents généraux pour l'Indochine :

Amieux Frères.
 Anis Azed.
 Automobiles Amilcar.
 Champagne Morlant.
 Cie Gén. des Tabacs des Philippines.
 Coffres-forts Verstaen-Chevet.
 Dubonnet.
 Grands Moulins de Corbeil.
 Huile d'olive pure A. Carol.
 Parfumerie Forvil.

Produits du Docteur Pierre.
 Produits du Lion noir.
 Porto-Club Vasconcellos.
 Raffinerie et Sucrierie Say.
 Savonnerie Ferrier (Savon Le Chat 72%).
 Société Industrielle de Chimie d'Ex.-Orient.
 Vins en barriques et en bouteilles.
 Whisky Black and White.
 Vins fins en caisses.

Importateurs de :

TISSUS ÉCRUS, BLANCHIS ET TEINTS, COUVERTURES, SOIERIES, ETC...

Exportateurs de :

RIZ, BRISURES DE RIZ, FARINES, PEAUX DIVERSES, COPRAH, STICKLAC, POIVRES BLANC ET NOIR, KAPOK, MAIS, GRAISSE DE POISSONS, NOIX VOMIQUES, DÉCHETS DE SOIE, COCONS, DOUPIONS, ETC...

Agents de Compagnies d'Assurances :

INCENDIE

" L'URBAINE ", Paris
 " L'UNION ", Paris
 " QUEENSLAND Ins. Co., Ltd. ", Sydney

MARITIMES

" BANKERS & TRADERS Ins. Co. Ltd. ",
 " LA BALOISE ", Sydney
 " PROVINCIAL Ins. Co Ltd ", Londres

VIE

" L'URBAINE ", Paris

AUTOMOBILES

" QUEENSLAND Ins. Co., Ltd. ", Sydney

CHARRIÈRE, DUFOURG, GARRIGUENC & Cie

Agents généraux pour l'Indochine

Amieux frères
 Anis Azed
 Automobiles Amilcar
 Champagne Morlant
 Cie gén. des tabacs des Philippines
 Coffres-forts Verstaen-Chevet
 Dubonnet
 Grands Moulins de Corbeil
 Huile d'olive pure A. Carol
 Parfumerie Forvil

Produits du Docteur Pierret
 Produits du Lion noir
 Porto-Club Vasconcellos
 Raffinerie et sucrierie Say
 Savonnerie Ferrier (Savon Le Chat 72 %)
 Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient
 [SICEO]
 Vins en barriques et en bouteilles
 Whisky Black and white
 Vins fins en caisse

Importateurs de

Tissus écrus, blanchis et teints, couvertures, soieries

Exportateurs de

riz, brisures de riz, farines, peaux diverses, coprah, sticklac, poivres blanc et noir, kapok, maïs, graisse de poissons, noix vomiques, déchets de soies, cocons, doupions, etc.

Agents de compagnies d'assurances

Incendie	Maritimes
L'Urbaine, Paris	Bankers & traders Ins. Co., Ltd
L'Union, Paris	La Bâloise, Sydney
Queensland Ins. Co., Ltd, Sydney	Provincial Insurance Co, Ltd, Londres
Vie	Automobiles
L'Urbaine, Paris	Queensland Ins. Co., Ltd, Sydney

Formation de société
(Les Archives commerciales de la France, 27 février 1926)

Aux termes d'un acte sous seings privés on date des 1^{er} et 2 décembre 1925, 20 janvier et 20 février 1926, enregistré à Paris, 1^{er} bureau A.S.S.P. le 23 février 1920, n° 882.

Il a été formé une société en commandite simple entre :

M. Paul-Jacques-Léon CHARRIÈRE, négociant, demeurant à Paris, cité Paradis, n° 1

M. Jean-Louis DUFOURG, négociant, demeurant au même lieu ;

Et M. Bertrand GARRIGUENC, négociant, domicilié à Saïgon.

Comme seuls gérants solidairement responsables

Et divers commanditaires désignés à l'acte.

Cette société a pour objet toutes les opérations de commission, représentation et consignation.

La raison et la signature sociales sont :

CHARRIÈRE, DUFOURG GARRIGUENC ET Cie

Le siège est à Paris, cité Paradis, n° 1

La durée est de trente années expirant le 31 décembre 1955.

Le capital social est de 250.000 francs versé en numéraire dans la caisse sociale à concurrence de 50.000 francs par chacun des gérants et de 100.000 francs par les commanditaires.

La société est administrée par MM. Paul CHARRIÈRE, DUFOURG et GARRIGUENC, tous trois gérants, qui ont la direction exclusive de la société avec faculté d'agir ensemble ou séparément. Chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la société.

Chacun d'eux a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les opérations se rattachant à son objet; il peut notamment : recevoir les sommes dues à la société; faire tous achats de marchandises au comptant ou à terme, réaliser tous marchés, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, représenter la société dans toutes expertises ; suivre toutes actions judiciaires ; représenter la société dans toutes opérations de faillites ou de liquidation judiciaire, la désister de tous droits, faire mainlevées de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre, prendre à bail tous immeubles et

fonds de commerce, acquérir tous immeubles, donner en garantie toutes valeurs mobilières, l'énoncé qui précède étant énonciatif et non limitatif.

Cependant les aliénations de fonds de commerce et immeubles sociaux ainsi que les emprunts avec hypothèque sur lesdits immeubles ou nantissements sur le fonds de commerce ne pourront avoir lieu que du consentement de deux gérants.

Le capital est productif d'intérêts au taux de 7 % l'an.

En cas de décès d'un gérant la société continue avec le ou les gérants restant, les commanditaires et les héritiers du gérant défunt qui deviennent simples commanditaires.

En cas de décès d'un commanditaire la société continue avec ses héritiers.

En aucun cas de décès, divorce, séparation de biens ou incapacité légale d'un associé, les créanciers, héritiers ayant droit ou l'époux de l'associé ne peuvent s'immiscer en rien dans la marche de la société ni entraver sa marche régulière.

Un original de l'acte constitutif a été déposé à chacun des greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du dixième arrondissement de Paris le 24 février 1926.

Pour extrait :

CHARRIÈRE, DUFOURG, GARRIGUENC et Cie

COCHINCHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1926)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1926)

On se rappelle que la Société Berthet-Charrière avait, par suite de la retraite de M. Jules Berthet, le 27 octobre 1923, fait place à la société en commandite Charrière, Dufourg, Garriguenc et Cie.

Cette dernière vient de se dissoudre et devient la Société anonyme des Établissements Charrière, Dufourg et Garriguenc.

Le capital en est de 10 millions de francs, divisé en 10.000 actions de 1.000 francs dont 1.300 entièrement libérées ont été attribuées à la société en liquidation en rémunération de ses apports et 8.700 à souscrire en numéraire.

Le siège social est à Saïgon, 66 et 68, boulevard Charner. La société a pour objet toutes opérations d'importation et d'exportation.

L'ancienne société apporte à la nouvelle ses établissements de Saïgon, Hanoi et Haïphong, sa clientèle, son portefeuille, ses monopoles, droits aux baux, marques déposées, conservant le surplus de son actif en immeubles, marchandises, créances à recouvrer, etc.

Le quart seulement du montant des 8.700 actions est appelé.

Ont été nommés administrateurs pour six ans : MM. Bertrand Garriguenc, fondateur ; Paul Charrière, Jean-Louis Dufourg, le docteur Louis Charrière, à Besançon, et M. Alphonse Poulet, à Besançon, chacun ayant au moins cent actions, minimum exigé pour être administrateur.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 % au fonds de réserve, la somme nécessaire pour payer un dividende de 8 % ; sur le solde, 10 % vont au conseil, 70 % aux actions et 20 % soit aux actions, soit à un fonds de réserves spécial.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1926)

À BORD DU « [CAP-PADARAN](#) ». — Mercredi matin, à l'occasion du premier voyage du *Cap-Padaran* sur la ligne d'Indochine un grand déjeuner a été offert, auquel assistaient :

M. Aureau, de la maison Berthet, Charrière

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 5 septembre 1927
(*Saïgon sportif*, 9 septembre 1927)

Admissions

À titre de membres actifs :

Bonnet Michel, maison Charrière, Dufourg, Garriguenc et C^o, présenté par MM. P. Lafon et de Courseulles.

Souscription pour les victimes de la guerre
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

2^e liste

Cie Charrière-Dufourg. 250

Palmarès de la foire de Saïgon
Grande Prix d'honneur
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1928)

Ont obtenu une médaille d'argent :
les pavillons des Établissements Charrière, Dufourg et Garriguenc...

Hanoi

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1928)

La vie mondaine. — M. Bonte, notre sympathique concitoyen, avait la joie de marier samedi dernier une de ses charmantes filles, mademoiselle Fanny, avec M. Nicolas, de la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc.

Le soir, dans un des salons de l'Hôtel Métropole, un dîner réunissait autour des jeunes mariés, de leurs témoins et de la famille de nombreux amis :

Remarqué : M. le résident supérieur honoraire Tissot ; le docteur Forest, délégué du Tonkin, et madame Forest ; M. Le Gac, directeur du *Courrier d'Haïphong*, madame et mademoiselle Le Gac ; M. l'administrateur et madame Detrie ; M. Salle, directeur de la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc, et madame Salle ; M. l'administrateur Vayrac ; M. Rupplinger, directeur à Hanoi de la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc ; M., M^{me} et M^{lle} Rochat, M. et M^{me} Gorrión, etc., etc.

Après le dîner, une aimable sauterie termina très agréablement cette jolie fête.

Nous adressons à M. et à madame Nicolas nos meilleurs souhaits de bonheur et renouvelons à M. Bonte nos sincères compliments.

TONKIN

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Un délicat indélicat

(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1928)

Le jeune Chinois Yuen No, 19 ans, employé chez sa tante, la dame veuve Tsan-Tien, a déclaré à la gendarmerie, qu'un individu inconnu avait, sous le couvert de sa signature, fait une commande de 50 bottes de bonbons aux établissements Charrière, Dubourg [*sic* : *Dufourg*] et Cie et en avait pris livraison.

Seulement, la tante a déclaré à son tour, que les bonbons avaient bel et bien été commandés et réceptionnés par son neveu qui a porté plainte pour égarer la police.

Elle a mis son parent à la porte. Si c'est une tante à héritage, les bonbons reviendront cher, un jour, au neveu gourmand indélicat.

Les secrets de l'accumulation capitaliste

Voyez ce qu'en vaut l'aune !

(*La Lorraine ouvrière et paysanne*, organe régional du Parti communiste S.F.I.C., 27 octobre 1928)

Une rectification matérielle, qui je dois faire dès le début, me permettra de résumer, pour les nouveaux lecteurs, le procédé dont la B. T. T. ¹ use pour spolier ses clients.

Au cours des opérations de blanchiment, les tissus confiés par les tisseurs subissent une « allonge ». Pour certains tissus, elle est de 4 à 6 p. c., et même de 1 à 3 p. c. seulement, selon le duitage et l'apprêt ; mais d'autres tissus obtiennent jusqu'à 12 mètres sur 100 mètres. (C'est ce chiffre de 12 qui avait été omis par le linotypiste.) De cette « allonge », la B. T. T. s'approprie une forte part, et revend ensuite les coupons ainsi détournés.

C'est parce que je tiens essentiellement à écarter toute équivoque, que je vais indiquer nominativement quelques-unes des victimes. Ainsi chacun pourra se convaincre que je n'invente rien, mais expose ce que je vois.

Que messieurs les capitalistes s'arrangent entre eux ! Les sentiments qu'ils pourront concevoir, si par hasard ils lisent ceci, m'importent peu. Ce qui m'a guidé, c'est le souci d'analyser une des méthodes du capitalisme. Nous avons besoin de connaître l'ennemi et tous les rouages de son système. Nous devons, de notre mieux, enrichir les données du communisme en appliquant la méthode marxiste aux faits de notre temps.

Ce qui m'a également poussé à révéler les agissements commerciaux du caboteur d'Illzach, c'est la considération que la révolution prolétarienne n'a pas seulement un rôle économique et juridique à jouer. Des tâches morales lui sont également dévolues dans la société humaine et nous devons marquer au fer rouge les exploiters et les parasites, dont le règne, après une période peut-être moins vile, signifie une décadence de la conscience et de l'esprit.

LEDERLIN A VOLÉ MM..

Voici donc mes preuves : quelques-unes seulement des firmes textiles qui — à leur insu. cela va sans dire ! — ont subi le plus grand préjudice.

La [Compagnie OPTORG](#), 63, avenue des Champs-Élysées, à Paris, s'est vu frustrer en une seule année de plus de 100 pièces de tissus, représentant plus de 40.000 francs.

La maison KAHN et LANG et MANUEL supporte également d'importants détournements.

L'ami BOUSSAC, naturellement, a été particulièrement soigné, les spoliations subies par le C. I. C. ² l'attestent.

¹ Blanchisserie et teinturerie de Thaon.

² Comptoir de l'industrie cotonnière.

Citons encore, au hasard de mes notes.
DIETHELM et Cie., — ROY frères, — CHARRIÈRE, DUFOURG et GARRIGUENC, —
GIMPEL, — WALTER SEITZ, — EMMANUEL LANG, — BERNHEIM ...

.....

Un technicien.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1929)

Sur le « Général-Metzinger ». — Sur le *Général-Metzinger* s'est embarqué M. Bertrand Garriguenc, administrateur délégué des Établissements Charrière, Dufourg et Garriguenc.

C'est une personnalité de tout premier plan qui nous quitte, M. Garriguenc ayant été mêlé depuis une quarantaine d'années à la vie de Saïgon, où il est arrivé tout jeune.

Soit comme chef de maison, soit comme président de la chambre de commerce, soit comme conseiller colonial, soit comme président de la commission municipale, M. B. Garriguenc a su se faire apprécier et rendre service.

Tous nos vœux l'accompagnent.

Saïgon

Élections consulaires

Tribunal de commerce

(*L'Écho annamite*, 28 mai et 7 juin 1929)

2^o Juges suppléants

Madon Jean, directeur des Établissements Charrière, Dufourg et Garriguenc.

Cercle sportif saïgonnais

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 1930
(*Saïgon sportif*, 9 mai 1930)

Secrétariat. — Admissions : sont admis membres du cercle ;

À titre de membres actifs

M. Madon Jean, directeur des Ets Charrière-Dufourg et Garriguenc, présenté par MM. Mathieu et Rietmann.

Saïgon

L'encaisseur encaissait pour son compte

(*L'Écho annamite*, 8 août 1930)

Huynh-Nghia, encaisseur à la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc, est accusé d'avoir détourné, au préjudice de cette maison de 1921 à 1929, 36.161 piastres.

Voici comment procédait l'encaisseur : il était, **depuis 1917, dans la maison** ; il avait la confiance des directeurs. On lui remettait la totalité des factures en instance ; il les encaissait à son gré et remettait chaque soir au caissier le montant des sommes perçues.

Aussi il lui était facile de prélever sur les encaissements d'un client la somme qu'il voulait, pour l'attribuer à un autre client, qui avait déjà réglé, mais dont il avait détourné le versement.

Il put ainsi masquer sa fraude, pendant longtemps, d'autant plus que **ces années-là, le chiffre d'affaires était très important**, les encaissements atteignaient chaque jour des dizaines de milliers de piastres.

Aussi Huynh-Nghia était obligé de tenir un répertoire, car la moindre erreur pouvait amener la découverte de sa combinaison.

Le frère de Huynh-Nghia, Huynh-Hong, a suivi son exemple. Employé comme encaisseur à la même maison, mais chargé de recouvrements beaucoup moindres, il n'a détourné que 715 piastres. Il prétend avoir remis cette somme à son frère, pour la verser au caissier. Huynh-Nghia, pour sauver son frère confirme ses dires.

Mais Huynh-Hông n'avait pas à passer par son frère et devait verser lui-même les sommes qu'il encaissait.

M^e Giacobbi défend les deux inculpés, et M^e Blaquièr³ se constitue partie civile pour la maison Charrière, Dufourg et Garriguenc.

Huynh-Nghia reconnaît les détournements commis par lui, mais ne peut en préciser le chiffre exact. Il s'en rapporte sur ce point au chiffre de l'expertise.

Il déclare que la maison ne procédait à aucune vérification de ses encaissements car on avait confiance en lui et l'organisation du service était défectueuse. Le Président lui reproche d'avoir abusé de cette confiance.

Il affirme qu'il a été entraîné à ces actes par suite d'emprunts faits à ses amis pour soigner sa femme tuberculeuse et payer les frais des funérailles quand elle est morte, La même chose s'est passée pour sa mère. Le Président lui fait observer que 38.000 \$ sont une somme un peu forte pour de telles dépenses. Nghia nie avoir essayé de faire des plantations ou des rizières.

M. Madon explique que les retards dans le paiement des factures avait amené celles-ci à constituer un paquet considérable, qu'il était impossible de vérifier journalièrement, car il s'y ajoutait les factures du jour. C'est ainsi que l'encaisseur avait toutes facilités pour faire jour après jour ses prélèvements d'un client sur l'autre. M. Madon croit qu'ils n'ont été que des instruments entre les mains d'un comprador de la Maison, joueur et débauché, qui a pris la fuite quand les détournements furent découverts.

Huynh-Nghia est condamné à 5 ans de réclusion et son frère à 1 an de prison.

Est accordée à la partie civile la piastre de dommages et intérêts qu'elle demande à titre provisionnel.

Le Président déclare la session terminée.

Vol de 570 piastres de tissus
(*L'Écho annamite*, 23 septembre 1930)

Ont été déférés au Parquet Nguyễn an Lai, 41 ans, coolie journalier, demeurant rue Jean Eudet, et Huynh an Mai, dit Muoi, 30 ans, aide-chauffeur, demeurant ruelle du

³ Henri Blaquièr (Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyageur, syndic).

quai de la Marne, pour vol de 49 coupons de tissus en coton blanc, valant 570 \$, au préjudice de M. le directeur des Etablissements Charrière, Dufourg et Garriguenc, quai de la Marne.

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Assesseurs titulaires

Madon (Jean Ernest Gabriel), directeur des Éts Charrière, Dufourg et Garriguenc, Saïgon.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont repartis en France : ... Poulet, de la maison Charrière...

Établissement Charrière Dufourg et Garriguenc
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1931)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} mars 1931)

En assemblée générale extraordinaire le 27 déc. 1930 à Saïgon, les actionnaires de la Sté Charrière Dufourg et Garriguenc ont prononcé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 1^{er} janvier 1931. Comme conséquence, la société a été mise en liquidation à compter de la même date.

L'assemblée a confié au conseil d'administration la mission d'opérer cette liquidation. Le conseil se compose actuellement de M. Alphonse Poulet, président, Paul Charrière, Louis Charrière et Bertrand Garriguenc.

En cas d'empêchement, d'un ou plusieurs membres, le mandat sera rempli par un seul d'entre eux, ce qui est le cas pour M. Poulet, administrateur-liquidateur, seul résidant, actuellement en Indochine lequel a tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette liquidation.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 8 novembre 1932)

M^{me} Bertrand Garriguenc ;
Docteur Téphany et M^{me}, née Garriguenc et leur fille Simone ; Docteur Antoniotti et M^{me}, née Garriguenc
Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Bertrand GARRIGUENC,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien président de la chambre de commerce de Saïgon
et conseiller privé du Gouvernement de l'Indochine
Leur époux, père, beau-père et grand-père.

Les obsèques ont eu lieu à Paris. La messe sera dite dans la plus stricte intimité.

Étude de M^e Emmanuel Fays, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 juin 1934)

Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude de maître Emmanuel Fays, notaire à Saïgon 97, rue Pellerin.

Le vendredi 16 juin 1934, à dix heures du matin des droits sociaux que pourrait avoir M. Bertrand Garriguenc dans la société en commandite « Charrière Dufourg Garriguenc et compagnie » dont le siège était à Saïgon, actuellement dissoute et en état de liquidation.

La société anonyme dénommée « Établissement Charrière Dufourg et Garriguenc », dont le siège social était à Saïgon actuellement dissoute et en état de liquidation.

Sans aucune garantie et tel que lesdits droits existent avec toutes leurs charges.

Mise à prix :

Cent piastres 100 p. 00

Pour consulter le cahier des charges, s'adresser en l'étude de M^e Fays, notaire.

Le Courrier-l'Opinion, 8 juin.
